

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Kemp](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7926f5b0607b0bbea0d352bf>

Date d'obtention : 2023-11-20 20:00:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto nous permet d'utiliser une grille d'évaluation complète afin de mieux cerner la problématique. Cela nous permet de mieux structurer et orienter nos interventions et de travailler en partenariat avec les policiers. De mieux comprendre également tout l'aspect l'égal.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'a permis de voir l'importance de travailler en équipe dans ce genre de situation, de bien faire l'analyse afin de bien orienter nos interventions. Il est important de ne pas porter seul l'intervention lorsqu'il y a une problématique de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De rester calme, de bien appliquer le protocole texto, de bien lire les questions lorsque je vais utiliser le grille d'évaluation. De les remercier de faire confiance et qu'ils ne sont pas seul.